



Orsières, le 12 avril 2024

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- **Lovey Pierrette**, Chez-les-Reuses 38, 1937 Orsières, par le requérant, pour la rénovation de la toiture avec changement de matériaux sur la parcelle n°3042, folio n°33, zone centre village (CV) au lieu-dit CHEZ-LES-REUSES à Orsières, propriété de Lovey Pierrette, Chez-les-Reuses 38 1937 Orsières. Coordonnées : 2/576/581 / 1/098/126.
- **Bolis Marie-Bernard et Antonio**, Route des Creusats 35, 1921 Martigny-Croix, par le bureau d'architecture JF Concept Constructions Sàrl, Route de la Lantzettaz 43, 1945 Liddes, pour la rénovation d'un chalet sur la parcelle n°4569, folio n°39, zone Chalets dispersés (R1) au lieu-dit FOND DE SALEINAZ à Praz-de-Fort, propriété de Bolis Marie-Bernard et Antonio, Route des Creusats 35, 1921 Martigny-Croix. Coordonnées : 2/575/606 / 1/092/621.
- **Dorsaz Stéphane**, Morèces 12, 1943 Praz-de-Fort, par le requérant, pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle n°4515, folio n°39, zone Chalets dispersés (R1) au lieu-dit LES COULIS à Praz-de-Fort, propriété de Dorsaz Sophie et Stéphane, Morèces 12, 1943 Praz-de-Fort. Coordonnées : 2/575/660 / 1/092/720.
- **Sobakina Elena**, Route de l'Adray 26, 1938 Champex-Lac, par le requérant, pour la régularisation d'un abri pour voiture sur la parcelle n°101, folio n°7, zone Chalets denses (R2) au lieu-dit ADRAY à Champex-Lac, propriété de Sobakina Elena et Whitelaw John Albert, Route de l'Adray 26, 1938 Champex-Lac. Coordonnées : 2/574/870 / 1/097/915. Dérogation aux articles 54 b) et 117 du RCCZ
- **Richard Pascal**, Planereuses 28, 1943 Praz-de-Fort, par le requérant, pour la réfection de la toiture avec changement de matériau sur la parcelle n°1676, folio n°27, zone Centre village (CV) au lieu-dit PRAZ-DE-FORT à Praz-de-Fort, propriété de Thétaz Pierre-Marie, Thétaz Maurice et Richard Micheline. Coordonnées : 2/575/619 / 1/093/129.
- **Pellouchoud François**, Chez-les-Reuses 90, 1937 Orsières, par le requérant, pour la réfection de toiture avec changement de matériau sur la parcelle n°3045, folio n°33, zone Centre village (CV) au lieu-dit CHEZ-LES-REUSES à Orsières, propriété de Pellouchoud François, Chez-les-Reuses 90, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/576/559 / 1/098/194.
- **Jean-Michel Sarrasin SA**, Route de la Proz 33, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Jean-Michel Sarrasin SA, Route de la Proz 33, 1937 Orsières, pour la réfection de toiture, isolation et changement de matériau en couverture sur la parcelle n°147, folio n°7, zone Résidentielle (R5) au lieu-dit MARAIS à Champex-Lac, propriétaires en PPE. Coordonnées : 2/574/736 / 1/097/785.



- **Lovisa Reynald**, Somlaproz 76, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Jean-François Lattion - Architecture SA, Rue de la Commune 8, 1937 Orsières, pour la pose d'isolation périphérique et modification d'ouvertures sur la parcelle n°19478, folio n°50, zone Chalets denses (R2) au lieu-dit PLAN BARCHÉ à Orsières, propriété de Lovisa Reynald, Somlaproz 76 1937 Orsières. Coordonnées : 2/576/236 / 1/096/520.
- **Carraux Noémie**, Les Arlaches 56, 1943 Praz-de-Fort, par le bureau d'architecture EPIC Architecture Sàrl, Route de Corberaye 8b, 1934 Le Châble VS, pour la réfection de toiture et création de 4 fenêtres de toit et d'une cheminée sur la parcelle n°1879, folio n°28, zone Centre village (CV) au lieu-dit LES ARLACHES à Praz-de-Fort, propriété de Carraux Noémie, Les Arlaches 56, 1943 Praz-de-Fort. Coordonnées : 2/575/926 / 1/093/732.
- **Frossard Maxime**, Montée des Gores 6, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Maurice JORIS SA, Les Fornys 1, 1937 Orsières, pour la pose d'une balustrade sur la parcelle n°2408, folio n°31, zone Extension village (EV) au lieu-dit GORES à Orsières, propriété de Frossard Maxime, Montée des Gores 6, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/577/199 / 1/097/600. Dérogation aux articles 58 d) et e) du RCCZ

Les dossiers peuvent être consultés auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être adressées par écrit auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale